

**Conseil économique et social**

Distr. générale
4 août 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports****Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie****Onzième session**

Genève, 30 et 31 octobre 2014

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la onzième session¹**

Qui s'ouvrira à Genève le mardi 30 octobre 2014, à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Recensement des flux de marchandises susceptibles d'emprunter les liaisons de transport Europe-Asie (LTEA).
3. Aide à la coordination des horaires et des tarifs intégrés pour les liaisons de transport Europe-Asie.
4. Définition des besoins et des exigences des producteurs, expéditeurs, négociants et transitaires en matière de transport et de commerce sur les axes LTEA.
5. Informations fournies par les participants sur les faits récents concernant les projets prioritaires relatifs aux infrastructures de transport sur les axes LTEA.
6. Systèmes d'information géographique (SIG).

¹ Dans un souci d'économie, les délégations sont priées de bien vouloir se rendre à la réunion munies de leurs exemplaires des documents car ceux-ci ne sont plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Internet de la Division des transports de la CEE www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html. À titre exceptionnel, des documents peuvent également être obtenus par courrier électronique (maria.mostovets@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039).

GE.14-10173 (F) 120914 120914



* 1 4 1 0 1 7 3 *

Merci de recycler



7. Questions diverses.
Préparatifs en vue de la présidence lettone de l'Union européenne pendant le premier semestre 2015.
8. Date de la prochaine réunion.
9. Résumé des décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point à examiner est l'adoption de l'ordre du jour.

Document

ECE/TRANS/WP.5/GE.2/21.

2. Recensement des flux de marchandises susceptibles d'emprunter les liaisons de transport Europe-Asie (LTEA)

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être rappeler que, suivant le plan de travail qu'il a adopté (ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2013/1), il doit réaliser une analyse des flux commerciaux entre l'Europe et l'Asie afin de recenser les marchandises qui pourraient faire l'objet d'un transport intérieur (route et rail).

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être rappeler qu'à la dernière session, il a été demandé au secrétariat d'établir un questionnaire en vue de l'approbation des principaux ports reliés aux axes LTEA. Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner et approuver le questionnaire établi (ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2014/2).

Étant donné que le projet LTEA couvre au moins 20 ports reliés à l'arrière-pays, le Groupe a demandé au secrétariat d'inviter ces ports à ses réunions. Le Groupe souhaitera peut-être examiner les exposés des représentants des ports maritimes sur les types de flux de marchandises transportées entre l'Europe et l'Asie, leur volume, leur fréquence et éventuellement leur valeur.

Document

ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2014/2.

3. Aide à la coordination des horaires et des tarifs intégrés pour les liaisons de transport Europe-Asie

Le Groupe d'experts voudra peut-être rappeler que, suivant le plan de travail qu'il a adopté (ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2013/1), il doit collaborer étroitement avec les États participant au projet LTEA, les administrations des chemins de fer, les associations de transport routier et autres acteurs concernés, pour rendre opérationnelles les liaisons de transport Europe-Asie en appuyant la mise en place de nouveaux services de transport ferroviaire et routier le long des axes de transport ferroviaire et routier Europe-Asie qui auront été sélectionnés.

Pour atteindre cet objectif, il faudrait établir des horaires et des tarifs intégrés pour les axes ferroviaires et routiers déjà retenus dans le cadre du projet. Le secrétariat devrait collaborer étroitement avec les administrations des chemins de fer et autres acteurs intéressés afin de déterminer comment concevoir et adopter des horaires et des tarifs intégrés.

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être rappeler qu'à sa dernière session, il a prié le secrétariat d'établir un modèle d'horaires et de tarifs pour tous les pays concernés par les axes LTEA qui devra être approuvé par lui (ECE/TRANS/WP.5GE.2/2014/3). Ce modèle sera envoyé aux organisations afin de recueillir toutes les données pertinentes.

Le Groupe d'experts sera informé par les gouvernements participants, les organisations internationales et d'autres parties prenantes des questions pertinentes.

Le secrétariat lui présentera un modèle d'horaires et de tarifs pour discussion et approbation.

L'administrateur chargé du Projet ferroviaire transeuropéen informera le Groupe des faits nouveaux liés à ce projet.

Document

ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2014/3.

4. Définition des besoins et des exigences des producteurs, expéditeurs, négociants et transitaires en matière de transport et de commerce sur les axes LTEA

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute rappeler que suivant le plan de travail (ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2013/1) qu'il a adopté, il doit définir les besoins et les exigences (y compris les obstacles à surmonter) des producteurs, expéditeurs, négociants et transitaires en matière de transport et de commerce le long des neuf axes de transport ferroviaire et routier Europe-Asie.

Le Groupe d'experts examinera les exposés présentés par les producteurs, les expéditeurs, les négociants et les transitaires qui échangeront leurs points de vue, leurs bonnes pratiques, leurs problèmes et leurs idées de solutions.

5. Informations fournies par les participants sur les faits récents concernant les projets prioritaires relatifs aux infrastructures de transport sur les axes LTEA

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner les nouveaux exposés des gouvernements sur ce thème et donner des indications au secrétariat sur les mesures qui pourraient être prises.

6. Systèmes d'information géographique (SIG)

Le Groupe d'experts recevra des observations et des conseils des gouvernements et procédera à un échange de vues sur la manière de poursuivre la mise en place des systèmes d'information géographique (SIG).

Document

ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2014/1.

7. Questions diverses

Préparatifs en vue de la présidence lettone de l'Union européenne pendant le premier semestre 2015

Le Gouvernement letton informera le Groupe spécial de ses préparatifs en vue de sa présidence de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne les questions relatives aux transports et au LTEA.

Le Groupe d'experts examinera d'autres questions intéressant la phase III du Projet LTEA.

8. Date de la prochaine réunion

La douzième session du Groupe d'experts se tiendra les 3 et 4 février 2015 à Genève.

9. Résumé des décisions

Le Groupe d'experts adoptera la liste des principales décisions à la fin de la session.
